

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 22 novembre 2018

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 14

Absents : 8

Votants : 15 (14 + 1 pouvoir)

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente
délibération :

DELIBERATION N° 2018-25(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille dix-huit et le 13 décembre, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN.

Etaient présent(e)s : Mesdames Régine AILHAUD (représentant Mme GRANET-BRUNELLO), Sophie BALASSE, Clotilde BERKI, Evelyne FAURE, Geneviève PRIMITERRA
Messieurs Khaled BENFERHAT, Bernard DIGUET, Claude FIAERT Robert GAY, Jacques LARTIGUE, André LAURENS, Patrick MARTELLINI, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s : Mesdames Patricia GRANET-BRUNELLO (représentée par Mme AILHAUD), Nathalie PONCE-GASSIER, Brigitte REYNAUD.
Messieurs Patrick BOUVET, Serge CAREL, Jean-Claude CASTEL, Christian LOGIER, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX (ayant donné pouvoir à Mme FAURE).

Objet : Amortissement des biens et imputation en section d'investissement des biens d'un montant unitaire inférieur à 500 euros toutes taxes comprises

Le Président expose :

Imputation en section d'investissement

L'arrêté du 21 octobre 2003 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 61 des services départementaux d'incendie et de secours précise que les biens meubles non mentionnés dans la nomenclature (et ne pouvant y être assimilés par analogie) et d'un montant unitaire inférieur à 500 euros TTC peuvent être imputés en section d'investissement à condition qu'ils ne figurent pas explicitement parmi les comptes de charges ou de stocks et qu'ils revêtent un caractère de durabilité.

Cette liste doit faire l'objet d'une délibération annuelle du Conseil d'administration. En conséquence, je vous propose d'imputer en section d'investissement les biens figurant dans l'annexe jointe.

Amortissement

Je vous propose également de définir les durées d'amortissement des biens inférieurs et supérieurs à 500 € TTC selon l'annexe jointe.

D'autre part, le Conseil d'administration peut également fixer un seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur un an.

Pour le Service départemental d'incendie et de secours des Alpes de Haute-Provence, je vous propose le seuil de 200 euros TTC comme seuil en dessous lequel la durée d'amortissement sera d'une année.

Sortie de l'actif

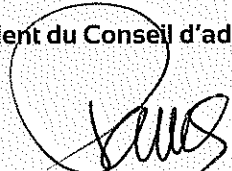
Je vous propose également de sortir de l'actif les biens inférieurs à 500 euros TTC dès la fin de leur amortissement.

La présente délibération, qui concerne les dépenses de 2019 et à venir, abroge la délibération 2017-99 (FIN) du 21 décembre 2017.

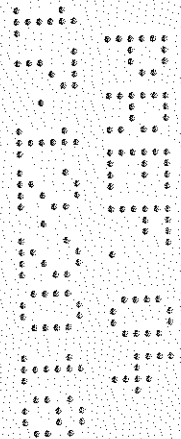
Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration



Pierre POURCIN



Nature du bien	Article budgétaire	Type de biens	Durée d'amortissement	
			< 500 €	≥ 500 €
Logiciels	2051	Logiciel de bureautique Logiciels métiers Logiciels réalité virtuelle	3 ans 5 ans 8 ans	5 ans 8 ans 8 ans
Licence de logiciel	2021	Durée de la validité de la licence Licence ≥ 3 ans ou sans durée	1 an 3 ans	1 an 3 ans
Système de transmission, de gestion opérationnelle et d'alerte	21531	Antennes de mats	5 ans	10 ans
		Batterie	3 ans	5 ans
		Emetteur récepteur analogique	5 ans	8 ans
		Système de gestion de l'alerte et de gestion opérationnelle (dont logiciel, infrastructure radio, téléphonie, informatique, matériel, ...)		12 ans
		Postes et installations radios numérique (dont poste ANTARES.) Architecture de faisceaux hertziens		10 ans 15 ans
Matériels roulants d'incendie et de secours	21561	Appels sélectifs	5 ans	5 ans
		Matériels de liaison satellite	5 ans	5 ans
		Sonorisation	5 ans	5 ans
		Véhicules de liaison de direction		5 ans
		Véhicules de liaison dont VLU - VLC - VLHR - VTP		10 ans
		Véhicules radio médecin dont VLM - VLI véhicules de secours aux victimes dont VSAV - VSAB		10 ans
		Véhicules de secours routier		12 ans
		Véhicules spécifiques dont VCCM et VAT		15 ans
		Véhicules tous usages dont VTU - VID		8 ans
		Véhicules spécialisés dont PMA - VIRT - VPL - VSMO - VPC		15 ans
		Véhicules de lutte contre l'incendie dont CCF - CCGC - CCR - VPI - FPT - CD - VPCE - MPR et leurs déclinaisons		15 ans
		Remorques		20 ans
		Scooter des neiges		10 ans
		Embarcations dont BLS		10 ans
Embarcations dont BRS		15 ans		
Moyens élévateurs aériens		20 ans		
Berce sans équipement spécifique		20 ans		
Berce avec équipement spécifique		20 ans		

Nature du bien	Article budgétaire	Type de biens	Durée d'amortissement	
			< 500 €	≥ 500 €
Matériels d'incendie et de secours médical	21562	Matériels de secours médical et matériel d'intervention	5 ans	5 ans
		DSA - DAE		10 ans
		Matériel de réanimation dont scope défibrillateur, ceinture CCG, multiparamétrique, respirateur, seringue électrique, planche à masser, mesureur de CO, ...)		10 ans
		Caméra thermique		8 ans
		Détecteur monoxyde de carbone	3 ans	3 ans
		Lances débit variable, lances canon, Injecteur proportionneur	10 ans	10 ans
		Accessoires hydrauliques dont Division - Retenue - Collecteur - Vannes - Crépine-vide cave à turbine, ...		10 ans
		Matériel de désincarcération		10 ans
		Cales pour désincarcération	5 ans	5 ans
		Tableau de gestion et de contrôle	5 ans	5 ans
		Tableau de gestion opérationnelle	5 ans	5 ans
		Enrouleur de tuyau manuel	10 ans	10 ans
		Matériel de manœuvre de force : tire-fort, palan, treuil	10 ans	10 ans
		Lot de sauvetage	10 ans	10 ans
		Pompes portables et équipements dont flottante, épuisement, haute pression, turbo pompe	10 ans	10 ans
		Appareils respiratoires isolants à circuit ouvert (ARI)	5 ans	10 ans
		Masques de fuite FDF	5 ans	5 ans
		Tentes PMA	10 ans	10 ans
		Extincteurs	10 ans	10 ans
		Matériels équipes spécialisées	10 ans	10 ans
Matériels et outillages techniques	21571 et 21578	Matériel et outillage technique	5 ans	5 ans
		Echafaudage	5 ans	10 ans
		Matériel de sport	5 ans	10 ans
		Compresseur d'air et accessoires d'air	10 ans	10 ans

Nature du bien	Article budgétaire	Type de biens	Durée d'amortissement	
			< 500 €	> 500 €
Matériel informatique	2183	Imprimante	3 ans	3 ans
		Micro- ordinateur	5 ans	5 ans
		Onduleur mobile	3 ans	3 ans
		Télécopieur	3 ans	3 ans
		Ecran, vidéo	3 ans	3 ans
		Disque dur, matériel de remise à niveau	3 ans	3 ans
		Matériel de réseau	3 ans	3 ans
		Portable – tablettes	3 ans	3 ans
		Mur d'images	8 ans	8 ans
		Photocopieurs	5 ans	5 ans
		Serveur informatique	6 ans	6 ans
Matériel de bureau	2184	Mobilier de bureau dont armoire - Bureau - Vestiaires - Mobilier de bureau - Tables	10 ans	10 ans
		Chaises et fauteuils	5 ans	5 ans
		Lampes de bureau	5 ans	5 ans
		Calculatrice	5 ans	5 ans
Autres matériels	2188	Matériels de nettoyage et lavages (lave-vaisselle, lave-linge...)	10 ans	10 ans
		Chariot de nettoyage	5 ans	5 ans
Autres matériels	2188	Polo, chemises FI, sweat et pulls	3 ans	3 ans
		Habillement opérationnel des sapeurs-pompiers	5 ans	5 ans
		Sur pantalon d'intervention ou veste de protection et d'intervention textile	8 ans	8 ans
		Casques FI et F2	10 ans	10 ans
		Masque de fuite feux de forêts	10 ans	10 ans
		Masques air respirable	10 ans	10 ans
		EPI balistique	10 ans	10 ans
		Tenue de sortie	10 ans	10 ans
Habillement et matériels équipes spécialisées	5 ans	5 ans		
Travaux de constructions et aménagements	21312 ou 231312	Aménagements intérieurs de bâtiments	15 ans	15 ans
		Petits travaux d'aménagements	10 ans	10 ans
		Autres immobilisations corporelles (construction et réhabilitations de casernes)	50 ans	50 ans
		Préfabriqués	15 ans	15 ans